

Nations Unies  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**  
DIX-NEUVIÈME SESSION



**1301<sup>e</sup>**  
**SÉANCE PLÉNIÈRE**

Lundi 14 décembre 1964,  
à 10 h 30

Documents officiels

**NEW YORK**

SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour provisoire:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Discours de M. Herrarte (Guatemala) . . . .</i>	1
<i>Discours de M. Rapacki (Pologne) . . . . .</i>	6
<i>Discours de M. Swaran Singh (Inde) . . . . .</i>	10
<i>Discours de M. Avaro (Gabon) . . . . .</i>	15
<i>Intervention du représentant du Royaume- Uni . . . . .</i>	17

*Président:* M. Alex QUAISON-SACKEY  
(Ghana).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Discussion générale (suite)

1. M. HERRARTE (Guatemala) [traduit de l'espagnol]:  
Monsieur le Président, c'est pour moi un grand honneur que de vous adresser, au nom du Gouvernement guatémaltèque et en mon nom personnel, nos sincères félicitations pour la distinction si méritée qui vous a été conférée par votre élection à la présidence de la dix-neuvième session ordinaire de l'Assemblée générale de notre organisation.

2. Comme tous ici, je suis certain que vous saurez guider et mener à bien les importants et délicats travaux de l'Assemblée: nous en trouvons la garantie dans votre sagesse, dans vos dons personnels et dans votre expérience des activités des Nations Unies.

3. L'an passé, lorsqu'il m'a été donné de prendre la parole à cette tribune, qui est la première du monde, j'ai exprimé la foi de mon pays dans la destinée des Nations Unies. J'ai dit l'espoir que nous avons, comme toutes les nations, grandes ou petites, de voir l'Organisation mondiale réussir, en usant de moyens efficaces et intelligemment conçus, à prévenir et à éliminer la menace et la violence dans les rapports entre les peuples et les Etats, à empêcher les actes d'agression et autres ruptures de l'ordre international, à régler par des moyens pacifiques et en conformité avec les principes de la justice et du droit, les différends ou les situations internationales susceptibles de conduire à la guerre, à favoriser entre les nations des relations d'amitié fondées sur le respect de l'égalité des droits et libertés des peuples, en prenant les mesures nécessaires pour consolider la coexistence universelle, à résoudre les grands problèmes internationaux dans les domaines économique, social, culturel et humanitaire, à assurer enfin le respect intégral des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de langue ou de religion.

4. Néanmoins, nous devons nous demander ce que représente au fond cette discussion au cours de laquelle, chaque année, nous venons exposer les problèmes qui nous préoccupent, qu'ils soient universels, nationaux ou régionaux. Que peut-elle être sinon l'occasion d'un examen de conscience nous permettant de déterminer les progrès que nous avons faits sur la route difficile de la réalisation de nos espérances et ceux qu'il nous faut encore faire pour atteindre le but?

5. En toute occasion, nous avons exprimé notre foi inébranlable dans le destin de l'Amérique latine. Nous appartenons à ce groupe régional, qui est, en quelque sorte, notre quartier, comme l'a dit l'illustre Président du Chili, et ce non seulement pour des raisons géographiques, mais aussi en raison d'une origine commune et d'un destin commun. De souche hispanique, nous nous enorgueillissons aussi de notre sang indigène qui constitue un apport nouveau à la civilisation occidentale à laquelle nous appartenons. Le sentiment profond de la coexistence internationale, qui devait se manifester dans la branche espagnole par les écrits du Père Vitoria, nous en avons hérité, nous autres Hispano-Américains, et nous avons prouvé au cours de l'histoire de l'humanité notre profond attachement aux principes de la justice internationale, notre amour pour la liberté et l'indépendance des peuples, et notre volonté sincère de collaborer à la solution des grands problèmes de la paix et de la sécurité internationales. Guidés par ces idéaux, nous nous sommes faits les champions de la lutte contre le colonialisme, sans démagogie ni hypocrisie, et nous avons contribué efficacement, au sein de cette organisation comme à l'extérieur, à l'indépendance des peuples qui, jadis opprimés par d'autres puissances, jouissent aujourd'hui de tous les droits des peuples libres. Nous avons contribué à la solution pacifique des conflits et, exception faite de quelques cas qui appartiennent déjà à l'histoire, notre continent peut être à juste titre appelé le continent de la paix. Nous avons contribué très efficacement à la création des grands organismes internationaux, régionaux ou mondiaux. Nous ne devons pas oublier que l'Organisation régionale américaine a été la première grande organisation internationale. Nous avons participé activement à l'ancienne Société des Nations et notre apport a eu une valeur incalculable pour la formation et le développement ultérieur de cette nouvelle organisation universelle dans laquelle le monde a placé tous ses espoirs. Le groupe latino-américain, puisque c'est ainsi qu'on désigne l'ensemble de nos pays, a livré des batailles très dures pour défendre les causes justes alors que d'autres pays, qui devaient se libérer par la suite, ne pouvaient faire entendre leur voix.

6. Mais devons-nous en rester là? Continuerons-nous ainsi à livrer des batailles isolées, suivant nos impulsions propres, nourrissant une passion romantique pour ce qui se passe à l'extérieur, mais indifférents à nous-mêmes, sans souci ni intérêt pour tout ce qui peut être commun? Dans un monde qui se rétrécit chaque jour et dans lequel les forces de destruction croissent sans cesse, les peuples voisins et apparentés doivent s'associer.

7. L'intégration semble être la formule magique des dernières années. En effet, aussi bien les pays développés que ceux que l'on dit insuffisamment développés cherchent à s'intégrer. Le Marché commun européen illustre le premier mouvement et la solidarité des pays africains le second. Les pays s'associent tant pour des raisons économiques, pour faire face à l'évolution prodigieuse de la nouvelle révolution industrielle, que pour les raisons politiques qui en découlent ou qui sont liées à la triste division du monde en deux blocs. L'Amérique latine est un ensemble de pays quelque peu différents du point de vue du développement, mais ayant une base commune. Après un siècle d'indépendance, nous avons une certaine expérience politique. Nous ne possédons pas la maturité des pays européens, mais le sentiment profondément humain de notre coexistence nous facilite la compréhension de notre destin historique.

8. Notre niveau de développement économique n'est pas le même, mais nous souffrons tous d'un développement insuffisant parce que nous sommes peu industrialisés, avons des débouchés trop limités et une organisation sociale complexe. En raison de nos origines historiques et sociales similaires, nous sommes le groupe humain qui se prête le mieux à l'intégration. Qu'attendons-nous? Les progrès que nous avons faits sont faibles et, souvent, nos produits agricoles, les seuls que nous exportions, ne peuvent être écoulés à de justes conditions sur les marchés internationaux; en outre, le communisme international trouble l'harmonie de notre développement politique et économique.

9. Il existe certes une Association latino-américaine de libre-échange ainsi qu'un marché commun centraméricain. Il est vrai que nous avons tenu cette année plusieurs réunions, en vue de présenter un front commun en ce qui concerne notre politique économique, et que nous avons exposé un point de vue commun à la Conférence mondiale sur le commerce et le développement<sup>1/</sup>. Il est vrai également que les Etats-Unis ont poursuivi résolument le programme de l'Alliance pour le progrès formulé par l'illustre président Kennedy et que les pays européens commencent à voir avec un intérêt croissant les possibilités d'aide et d'investissement en Amérique latine. Mais cela ne suffit pas. Il faut accélérer le processus d'intégration. Il faut créer les instruments adéquats en abandonnant les formules usées et périmées du nationalisme. Il nous faut avoir des relations justes et cordiales, abandonner les attitudes de supériorité et de prétendue hégémonie, de mépris ou d'insulte à la dignité des petits pays, faire preuve d'une totale solidarité dans nos différends avec les puissances étrangères, en particulier dans

le cas de revendications territoriales, il faut, en un mot, une amitié franche et désintéressée.

10. Le Guatemala croit s'être toujours comporté de cette façon. Il a toujours appuyé et appuiera toujours les pays américains qui ont des différends territoriaux avec les puissances extra-continentales. En toutes occasions, il a manifesté sa solidarité inaltérable lorsque étaient en cause des objectifs communs, qu'ils fussent de caractère politique ou économique. Il a respecté les principes et les règles de notre système américain; il s'est conformé strictement aux accords internationaux et a toujours eu une attitude vigilante, digne et énergique en ce qui concerne la sauvegarde de nos principes et de notre mode de vie face aux menaces et aux troubles de quelque nature qu'ils fussent.

11. Ce que je viens de préconiser pour l'Amérique latine, nous le faisons sur une petite échelle pour l'Amérique centrale, Amérique centrale, expression qui résume un ensemble historique et politique. Nous sommes à la veille d'une véritable intégration économique et nous aspirons aussi à une intégration politique. Le processus accéléré de l'intégration économique, dont s'étonnent tous ceux qui l'étudient du dehors, s'explique non seulement par notre volonté commune de reconstruire une ancienne nationalité détruite par nos honteuses dissensions, mais aussi par la nécessité pressante d'assurer notre défense commune, en particulier sur le plan économique. Mais rien de tout cela ne pourrait se faire si nos relations n'étaient pas justes et cordiales, si notre amitié n'était pas franche et désintéressée. C'est pourquoi, malgré quelques petites divergences, nous sommes allés de l'avant, non seulement en ce qui concerne le processus d'intégration économique, mais aussi en ce qui concerne l'intégration politique et culturelle. Nous avons déjà mis en chantier un accord culturel et éducatif de grande portée ainsi que la nouvelle Charte de l'Organisation des Etats centraméricains que nous espérons plus dynamique que la précédente. Nous avons organisé un Conseil de défense centraméricain pour nous protéger contre toute agression extérieure. Et sans pourtant être impatients, nous pensons déjà à la création d'organes supranationaux qui seront chargés de mener à son terme le processus d'intégration totale. Mon gouvernement a eu l'honneur de présenter un "Projet sur les bases de la communauté centraméricaine" lequel prévoit la création de ces organes et une représentation extérieure de notre communauté.

12. A la fin de 1963, dans le dessein d'amener les républiques sœurs de l'Amérique centrale à s'associer plus étroitement, étape préliminaire nécessaire sur la voie de l'intégration totale recherchée, plusieurs des premiers ministres des républiques centraméricaines ont bien voulu me charger de l'élaboration d'un document qui doit servir de base à l'association dont je viens de parler. Le 16 décembre 1963, j'ai eu l'honneur de soumettre à l'attention de mes collègues des pays d'Amérique centrale, un "Projet sur les bases de la communauté centraméricaine", préparé conformément au mandat que j'avais reçu.

13. Ce projet se compose d'un préambule et de cinq chapitres. Le préambule consacre l'existence de la communauté. Le chapitre premier contient des dispo-

<sup>1/</sup> Conférence qui s'est tenue à Genève du 23 mars au 15 juin 1964.

sitions fondamentales telles que la reconnaissance de la nationalité et de la personnalité communes, le maintien de l'autonomie et de l'indépendance des Etats membres, le respect du principe de non-intervention et la nécessité d'une défense commune contre toute agression extérieure. Le chapitre II traite de l'élément humain de la communauté et de ses activités: nationalité, mouvements migratoires, liberté de travail sans aucune restriction, validité des titres professionnels et des diplômes et exercice des professions. Le chapitre III traite des activités de la communauté, tant sur le plan extérieur que sur le plan intérieur: représentation diplomatique et consulaire unifiée, recours obligatoire à une instance centraméricaine, unification législative, assistance judiciaire et mise au point de divers programmes d'intégration. Le chapitre IV arrête la structure de la communauté composée de trois organes: le Congrès centraméricain, la Commission exécutive permanente et la Cour centraméricaine de justice. Le chapitre V traite du mécanisme d'entrée en vigueur des différentes dispositions.

14. Ce projet a été étudié par une Commission spéciale qui l'a chaleureusement approuvé et adopté avec un très petit nombre d'amendements, élaborant un rapport qui sera soumis à la prochaine réunion des Ministres des affaires étrangères de l'Amérique centrale.

15. Tel est, à grands traits, l'état actuel du processus d'intégration centraméricaine, qui renforce notre foi dans la destinée commune de l'Amérique centrale, pour le bien de cette région du continent et en tant qu'apport au progrès et au bien-être universels. L'histoire dira si nous sommes mûrs pour franchir le grand pas dont je viens de parler. Mais, du haut de cette tribune, j'adjure les gouvernements de l'Amérique centrale d'aplanir toutes les difficultés, de surmonter leurs divergences et les obstacles qui s'opposent à la création de cette communauté réelle qui sera le point de départ d'une Amérique centrale libre et unie, qui pourra accomplir sa haute destinée et servir d'exemple à la grande communauté latino-américaine.

16. Ma délégation, comme beaucoup d'autres — j'irai jusqu'à dire l'immense majorité — est satisfaite de l'œuvre réalisée par les Nations Unies en faveur des territoires dépendants. Cette œuvre est digne d'admiration et de respect car de nombreux pays jouissent maintenant de l'indépendance et de la liberté, ont leur propre gouvernement et exercent leur droit à l'autodétermination, sans pour autant que l'Organisation ait favorisé la rupture de l'unité territoriale des Etats, ce qui, on le sait, est tout à fait contraire aux objectifs des Nations Unies. Il faut enregistrer avec une immense fierté la décision prise à la quinzième session de l'Assemblée des Nations Unies sur l'indépendance des peuples coloniaux, décision qui s'est concrétisée dans la résolution 1514 (XV), laquelle marque la fin du colonialisme dans le monde contemporain, malgré les faux-fuyants dont se servent les puissances coloniales pour perpétuer leur domination.

17. Nous avons participé d'enthousiasme à ce magnifique débat afin d'éviter les subterfuges des puissances coloniales ou les manœuvres de dernière heure

devant l'inexpérience politique des peuples opprimés et, compte tenu du fait que nombre de ces puissances occupaient des territoires dont elles avaient dépossédé des pays faibles ou petits, nous avons proposé un amendement qui, bien qu'il ait été retiré, a servi à préciser l'objectif du paragraphe 6 de la résolution en question, à savoir sauvegarder l'intégrité territoriale des Etats ainsi dépouillés. Ce paragraphe, comme l'a si bien dit le représentant de l'Uruguay devant le Sous-Comité chargé d'examiner la question des îles Malouines, a universalisé la doctrine américaine des "territoires occupés" qui a pris forme au cours des différentes conférences américaines.

18. Les subterfuges auxquels ont eu recours certaines puissances coloniales, sous le couvert d'une prétendue autodétermination des territoires occupés, ont été mis au jour et méritent l'opprobre général. C'est pourquoi, non seulement afin de nous acquitter de l'obligation qu'implique la solidarité américaine, mais encore pour des raisons de justice et d'équité, nous nous associons pleinement à la position de la République argentine sur la question des îles Malouines comme à celle de l'Espagne dans le cas de Gibraltar.

19. Parlant de colonialisme, je veux mentionner une fois de plus la douloureuse tragédie qu'a vécue le Guatemala du fait de l'usurpation par les Britanniques du territoire de Bêlize. Dans mon intervention de l'année dernière devant cette assemblée, j'ai fait à grands traits l'historique de ces déprédations. Je ne fatiguerai pas l'auditoire en répétant ces faits qui, d'ailleurs, sont suffisamment connus. Je me contenterai de noter les abus suivants: de simples concessions de coupe de bois que l'Espagne a accordées à des sujets britanniques, en réservant expressément sa souveraineté et en soumettant les intéressés à des limitations rigides, ont été utilisées par les Britanniques, à la faveur de l'intense agitation politique qui a suivi l'indépendance de mon pays, pour reculer les limites de concessions qui n'avaient plus de raison d'être et s'approprié peu à peu un territoire d'Amérique centrale. L'objectif était clair: l'isthme de l'Amérique centrale offrait les immenses possibilités d'une communication interocéanique. L'Angleterre, puissante et impérialiste, était en présence d'une Amérique centrale faible qui venait seulement d'accéder à l'indépendance. Elle alla jusqu'à se livrer à des intrigues pour saper l'unité de la République d'Amérique centrale car, ainsi, il devenait facile de s'emparer des différentes parties. L'Amérique centrale se désintégra, mais des raisons liées à l'équilibre mondial de l'époque — rappelons le Traité Clayton-Bulwer — empêchèrent l'Angleterre de réaliser son projet qui était de s'emparer de l'isthme d'Amérique centrale.

20. Cependant, il a été impossible de résister à la pression exercée à propos des vieilles concessions espagnoles, et le Guatemala s'est vu obligé de signer un traité<sup>2/</sup> déguisé en traité de définition de frontières, par lequel il cédait à la Grande-Bretagne 22 000 kilomètres carrés de son territoire sur la côte de la mer des Antilles. En échange de cette cession si

<sup>2/</sup> Convention entre la République du Guatemala et Sa Majesté britannique, relative aux frontières du Honduras britannique, signée à Guatemala le 30 avril 1859.

généreuse, la Grande-Bretagne s'engageait à construire une route reliant la capitale du Guatemala à un point de la côte atlantique du pays. La Grande-Bretagne n'a jamais tenu cette promesse — les Guatémaltèques se demandent maintenant si elle a jamais compté la tenir — et les choses en sont revenues au point où elles en étaient avant la signature du traité, devenu caduc par défaut d'exécution de la part de l'Angleterre.

21. Bêlize constitue donc une amputation du territoire guatémaltèque; mais c'est également une amputation du territoire de l'Amérique centrale. Cette affaire intéresse toute l'Amérique, qui est depuis longtemps le continent de la liberté et dont les fils ont combattu et sont morts pour la défense de ce droit. Mais elle intéresse également les Nations Unies car c'est ici qu'ont été débattus à fond les problèmes coloniaux et qu'ont été approuvées des résolutions tendant à mettre fin à ce système inique, nocif et cruel.

22. L'histoire de l'occupation britannique de cette partie du territoire guatémaltèque est un exemple classique de l'exploitation coloniale qui, dans toutes les parties du monde où elle s'est manifestée, a revêtu certaines caractéristiques constantes: exploitation de la colonie à l'avantage de la métropole, pillage des ressources naturelles jusqu'à leur épuisement, maintien de l'hégémonie coloniale par la force et l'intimidation de la population locale. Tout cela a été fait avec succès à Bêlize. Les Britanniques ont exploité sans merci les abondantes ressources du territoire et, maintenant que l'économie affaiblie n'offre plus guère de possibilités de relèvement et que, pour cette raison, le soutien du budget colonial leur coûte cher, les Britanniques cherchent à échapper à leurs responsabilités et veulent pour Bêlize un statut semi-indépendant impliquant une pauvreté et des difficultés encore plus grandes que celles que lui vaut sa situation actuelle, déjà si triste. La population locale, conditionnée par de longues années d'endocritinement britannique, trompée par la promesse d'un avenir meilleur, se fait docilement le jeu de cette ultime manœuvre britannique.

23. Mais ces manœuvres des Britanniques, qui ont pour but de libérer ceux-ci de leurs engagements financiers à Bêlize et de violer en même temps les droits de mon pays sur cette partie de son territoire, ne réussiront pas. Bêlize, que la Puissance coloniale qui la détient le veuille ou non, fait partie de la réalité historique, géographique et économique du Guatemala et son avenir est indissociable de celui du reste de l'isthme. Ses ressources sont les mêmes; le seul marché pour ses produits, c'est le marché de l'Amérique centrale; ses plans de développement ne porteront fruit que s'ils sont menés à bien conjointement avec ceux de la région guatémaltèque voisine, et son seul espoir de progrès et de liberté véritables réside dans la fin du régime colonial, sous toutes ses formes, et dans l'union de son destin à celui du Guatemala — donc de l'Amérique centrale — qui offre de brillantes perspectives.

24. Pourtant, nous espérons encore, comme nous l'avons toujours espéré, que cet ancien et douloureux différend pourra être résolu par les moyens que nous donne le droit international et qui doivent régir les

relations entre pays civilisés; mais nous déclinons toute responsabilité pour les conséquences d'une solution du problème de Bêlize qui méconnaîtrait les droits de mon pays.

25. Sans aucun doute, l'événement le plus important de l'année pour les pays en voie de développement a été la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui a siégé pendant plus de trois mois à Genève. Les pays d'Amérique latine ont mis de grands espoirs dans cette réunion et ils ont mûrement préparé l'exposé des opinions qu'ils devaient y soutenir. Ce fut une expérience magnifique de solidarité et d'unification des points de vue, qui nous a fourni de multiples occasions d'affronter avec courage nos problèmes communs. Le Secrétaire général de la Conférence, M. Raúl Prebisch, avait déjà déclaré qu'il fallait créer la mystique de la Conférence, que tout cela constituait un acte de foi en la possibilité de persuader, d'implanter ces idées là où elles doivent l'être et de provoquer des réactions constructives. Cet acte de foi a été sans aucun doute préparé au cours des réunions préliminaires tenues par les pays d'Amérique latine: celle de Brasilia au niveau des experts et celle d'Alta Gracia qui a groupé les membres de la Commission spéciale de coordination latino-américaine.

26. Au cours de ces réunions on a énoncé des conclusions véritablement révolutionnaires touchant la conception moderne du commerce international et l'on a formulé des solutions propres à mettre fin à cette terrible inégalité entre pays pauvres et pays prospères, ces derniers étant mus non pas par la générosité, mais bien par un souci de justice et même d'intérêt personnel, dans un monde qui cherche à s'équilibrer et où l'on s'efforce de s'entendre.

27. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ne pouvait naturellement pas assurer la réalisation d'aussi nobles idéaux; on ne pouvait pas s'attendre qu'elle approuve une convention fixant les nouveaux principes du commerce international, rompant ainsi avec une tradition millénaire et égoïste. Mais le simple fait de la solidarité des 77 pays en voie de développement, qui ont montré très clairement combien ils sont lésés dans leur commerce avec les pays économiquement développés et comment cette situation ira s'aggravant si l'on ne cherche pas une solution immédiate, le simple fait aussi de la réceptivité des pays développés qui, s'ils comprennent la gravité du problème, ne sont cependant pas tout à fait d'accord sur le remède à y apporter, ont donné à la Conférence l'importance considérable qu'on lui a reconnue, à cause du changement d'attitude qui y a été observé. Il est encourageant de noter que 120 Etats ont amorcé un dialogue et sont arrivés à des conclusions très importantes pour la vie et le développement des groupes sociaux. Il est de même encourageant qu'un aussi grand nombre de pays de structures politiques, sociales et économiques différentes, et se trouvant à divers stades de développement, ont pu arriver, grâce aux efforts de notre organisation, à s'entendre pour assurer un progrès effectif des zones sous-développées et déshéritées du globe.

28. Nous jugeons très importante la création d'un mécanisme international permanent permettant d'examiner et de résoudre les problèmes du commerce

mondial et du développement économique; nous pensons donc qu'il faut faire de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement un organe de l'Assemblée générale et créer un conseil du commerce et du développement, ainsi qu'un secrétariat permanent dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, comme on l'a recommandé. D'une façon générale, nous estimons que les recommandations formulées par la Conférence doivent être examinées avec la plus grande attention au cours de la présente session de l'Assemblée générale à laquelle il incombe aujourd'hui de prendre des décisions définitives à cet égard. Ma délégation se rallie à la déclaration commune<sup>3/</sup> des 77 pays en voie de développement et fait siennes les observations qu'elle contient sur la coopération internationale dans le domaine du commerce et du développement qui "doit être l'instrument décisif qui permettra de mettre fin à la division du monde en zones d'abondance et en zones de pauvreté intolérable". Comme l'indique la déclaration, c'est là sans aucun doute la tâche principale de notre époque; l'injustice et l'indifférence qui ont été la règle pendant des siècles doivent disparaître.

29. Récemment, un pays qui n'est pas membre des Nations Unies en raison de sa politique d'agression incompatible avec les buts de cette organisation, et surtout avec son objectif fondamental, qui est le maintien de la paix et de la sécurité internationales, a fait exploser une bombe atomique dont l'écho a fait trembler tous les milieux internationaux. Il y a là un danger de plus pour le destin du monde, et les Nations Unies doivent y faire face avec courage et décision. En attendant, l'Organisation doit continuer à écarter ce pays et à appuyer franchement et résolument la République de Chine, car l'île de Formose représente un bastion de liberté et de respect des droits fondamentaux de l'homme que le monde libre doit défendre et protéger.

30. L'indifférence à l'égard des problèmes dramatiques de la Corée, du Viet-Nam, de l'Allemagne et de la Chine, risquerait de nous placer devant une véritable crise. Malgré la gravité de tous ces problèmes, et notamment des trois premiers, tout espoir n'est pas perdu de leur trouver rapidement une solution satisfaisante. En effet, on a pu en discuter, faire et demander des concessions. Mais en ce qui concerne le drame de la Chine, aucun congrès, aucune assemblée, aucun parallèle qui indique un espoir à l'horizon, aucun moyen légal pour différents éléments d'un même peuple de communiquer entre eux.

31. De nouveau, au cours de cette dix-neuvième session ordinaire de l'Assemblée générale, nous nous trouvons devant les prétentions injustifiées du régime de Pékin, qui veut obtenir la double représentation d'un même pays ou priver la République de Chine de droits légitimes acquis au cours des siècles et de l'histoire, en substituant à sa représentation une autre représentation fondée sur un principe tout autre que celui de la légitimité. Les peuples libres du monde se sont opposés à ce qu'on refuse au peuple chinois sa place actuelle au sein des Nations

Unies; et cette opposition se fonde non seulement sur le droit (qu'il s'agisse du droit naturel, du droit positif ou du droit international), mais également sur des faits concrets, et la délégation guatémaltèque voudrait faire quelques observations à ce sujet.

32. Tout d'abord, la conscience universelle sait que, eu égard aux actes d'agression commis par le régime de Pékin en Corée du Sud en 1950, au Laos en 1953, au Tibet en 1959, en Inde en 1959 et 1962 et, récemment encore, au Laos et au Viet-Nam du Sud, au mépris des principes de la Charte des Nations Unies, il est hors de doute que ce régime ne peut prétendre remplacer la République de Chine, laquelle, depuis 1945, date de la Conférence qui a donné naissance à l'Organisation, représente une partie de l'humanité aspirant à la paix et au progrès et s'inspirant de principes élevés.

33. Ensuite, aujourd'hui, après s'être livré à une manifestation de force presque incontrôlable, le régime de Pékin cherche à gagner une position qui donne une représentation internationale et une pleine autorité à un système de gouvernement qui mépriserait tous les pays ne consacrant pas leurs ressources économiques, leur travail, leur énergie et leur courage à pratiquer, non pas le culte de la belligérance, mais bien celui de la paix, qui est également celui du travail et de la liberté.

34. Malheureusement, lorsqu'on parle de pays divisés, on est contraint de mentionner cet autre grand pays européen coupé par un mur de honte qui sépare un monde de liberté, de puissance, de force économique, respectueux des droits de l'homme — l'Allemagne occidentale — d'un autre monde encerclé de fil de fer barbelé, prêt à lancer des chars d'assaut et autres engins de guerre pour écraser dans le sang la moindre tentative de rébellion, comme il l'a amplement prouvé dans le cas de la Hongrie martyre. Deux Allemagnes séparées par des siècles: dans l'une, nous trouvons le progrès, la santé, l'énergie; dans l'autre, la terreur, la misère et une population prête à l'exode afin d'échapper au moment opportun à des conditions de vie aussi dures.

35. Il pourrait sembler étrange que des pays non armés, épris de paix et fidèles aux principes et objectifs des Nations Unies, parlent de désarmement à une tribune comme celle de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cependant, penser ainsi reviendrait à écarter les principes et les objectifs mêmes de l'Organisation qui, en adoptant solennellement sa Charte à San Francisco, a réaffirmé sa foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites. Par conséquent, conscients de nos responsabilités internationales, nous sommes tous en droit de parler de désarmement et d'imaginer les conséquences tragiques que pourrait avoir pour l'humanité le refus de prendre d'urgence et courageusement des mesures draconiennes pour freiner la course aux armements et pour éliminer les armes nucléaires les plus puissantes qui mettent en péril l'existence même de l'humanité. A l'heure de la destruction en masse, il n'y aura pas de différence entre les pays puissants et les petits pays, entre ceux qui sont armés et ceux qui sont sans défense. C'est pré-

<sup>3/</sup> Voir les Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, vol. I, Actes et rapport (publication des Nations Unies, No de vente: 64.II.E.11), Annexes, annexe B, I, a.

cisément pour cette raison que ces derniers doivent insister auprès des grandes puissances pour que, radicalement et honnêtement, elles parviennent à un accord général sur le désarmement pour la protection du genre humain. Naturellement, lorsque nous parlons d'honnêteté, il nous faut dire que tout accord de désarmement entre les grandes puissances doit inévitablement prévoir l'inspection libre nécessaire.

36. Ma délégation a ainsi exposé ses idées, ses objectifs et ses espoirs au sujet des principaux problèmes du monde d'aujourd'hui, plus particulièrement de ceux qui sont liés à la politique ou à la vie de mon pays ou qui sont d'une importance telle qu'ils affectent toute l'humanité. Si je ne parle pas des autres problèmes que nous aurons à examiner à la présente session ou qui intéressent de nombreux pays amis, ce n'est pas par indifférence, et je tiens à affirmer que le Guatemala se place résolument parmi les pays libres et démocratiques et suit une politique arrêtée de respect absolu de ses engagements internationaux. Cette politique est généreuse pour les pays qui veulent se libérer du joug colonial, ferme en ce qui concerne la lutte pour la paix et la sécurité internationales, fidèle aux principes de la Charte des Nations Unies, respectueuse des droits des peuples faibles à s'assurer un destin meilleur et inspirée de foi en la justice et l'harmonie universelles.

37. M. RAPACKI (Pologne): Monsieur le Président, permettez-moi de joindre aux félicitations qui vous ont été exprimées à l'occasion de votre élection — qui vous appelle aux honneurs et aux responsabilités — l'expression de l'estime de la Pologne pour votre pays. Le Ghana apporte, avec le groupe d'Etats aux efforts desquels il s'associe en politique internationale, une contribution importante à la paix et au progrès dans le monde.

38. Aujourd'hui, paix et progrès sont indissolublement liés. C'est là, à notre avis, le sens des résolutions adoptées par la Conférence du Caire<sup>4/</sup>.

39. L'élimination définitive de la dépendance coloniale sous toutes ses formes, le respect de la souveraineté des peuples et de leur droit de choisir la forme de développement et le mode de vie qui leur conviennent le mieux, la répartition équitable du travail et de ses fruits entre les nations, la coopération et l'émulation pacifique dans le cadre de ces principes, le règlement des différends internationaux par la voie de la négociation, le désarmement, la paix durable, tels sont les moyens non seulement de nous protéger tous contre un désastre nucléaire, mais encore de mettre au service de l'humanité les idées les plus progressistes et les ressources les plus puissantes de la science et de la technique modernes.

40. La coexistence pacifique ainsi comprise constitue l'un des principes fondamentaux de la politique étrangère de la Pologne. Avec nos voisins et alliés, nous sommes décidés à poursuivre la politique de coexistence pacifique non moins résolument que jusqu'ici.

41. Mais la coexistence pacifique ne dépend pas que de nous seuls. Elle dépend aussi de l'autre partie, de toutes les parties intéressées. Toute action con-

traire aux principes de la coexistence pacifique atteint inévitablement la foi en celle-ci, et plus spécialement la foi de ceux contre qui cette action est dirigée. Malheureusement, les actions de ce genre n'ont pas manqué et continuent de se produire dans la politique des puissances occidentales.

42. Si résolu que nous soyons à œuvrer pour la cause de la coexistence pacifique, ce n'est pas sans inquiétude que nous nous demandons où va l'Occident à l'heure actuelle.

43. Bien entendu, nous ne cherchons pas à méconnaître les éléments positifs de la situation. Nous savons que, dans les pays occidentaux également, on prend de plus en plus conscience du fait qu'aucune nation, aucune classe, aucune famille ne peut tirer avantage d'une guerre nucléaire. Nous savons que le système fondé sur la politique dite "politique à partir d'une position de force" est en train de se désintégrer. J'ai employé le mot "système" car il s'agit de la conception d'ensemble qui est à la base de la politique mondiale des Etats-Unis, tant à l'égard des pays socialistes qu'à celui du mouvement d'émancipation des peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine et à celui de l'Europe occidentale. Cette conception ne pouvait manquer de s'effondrer parce qu'elle allait à l'encontre du processus de développement ininterrompu des forces du socialisme, à l'encontre du processus irréversible de désintégration du colonialisme, à l'encontre des lois économiques du monde capitaliste lui-même, et enfin à l'encontre de l'instinct de préservation de l'humanité dont la conscience s'éveille en face de la menace grandissante d'une catastrophe nucléaire.

44. La question est de savoir quelles conclusions l'Occident, et les Etats-Unis en particulier, tirent de l'échec du système fondé sur la politique à partir d'une position de force. Même si leurs motifs sont peut-être différents des nôtres, nous notons avec intérêt certains signes indicateurs prouvant qu'on y recherche une nouvelle ligne d'action mieux adaptée à la réalité et davantage compatible avec les impératifs de la compétition pacifique. Des déclarations dans ce sens ont été faites par des hommes d'Etat éminents des pays occidentaux, y compris les Etats-Unis.

45. Ce n'est pas sans un sentiment d'espoir que nous avons accueilli le Traité de Moscou sur l'interdiction partielle des essais nucléaires<sup>5/</sup>, l'engagement de ne pas placer d'engins nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique, et d'autres accords analogues. Mais nous attendons des indices plus convaincants d'une nouvelle tendance, nous attendons des accords de caractère toujours plus fondamentaux. Ils paraissent d'autant plus faciles que le peuple américain s'est prononcé, lors des dernières élections, pour la détente et contre l'"équilibre" au bord de l'abîme.

46. Nous constatons toutefois que certains groupes puissants qui tirent des bénéfices des armements, de l'exploitation coloniale, semi-coloniale et néo-coloniale, ainsi que de leur position prépondérante en Europe occidentale, continuent obstinément la politique de "position de force" et tendent à la

<sup>4/</sup> Deuxième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, réunie au Caire du 5 au 10 octobre 1964.

<sup>5/</sup> Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé le 5 août 1963.

rétablir dans ses aspects les plus virulents. La pression exercée par ces groupes se fait sentir de manière continue, sous toutes les formes possibles et sur tous les continents. Je me bornerai à mentionner les exemples les plus flagrants. A l'égard de Cuba: mépris du principe de la souveraineté, pressions brutales, subversions, menace permanente. A l'égard du Congo: une sanglante et révoltante croisade militaire dans la vieille tradition du colonialisme classique. A l'égard du Viet-Nam du Sud: longues années d'intervention armée dans le cadre d'une entreprise futile visant à briser la volonté de la population, accompagnée à l'heure actuelle, pour sortir de l'impasse, d'actes d'agression contre la République démocratique du Viet-Nam et de menaces de porter la guerre sur le territoire de ce pays; il faut que les auteurs de ces menaces sachent bien avec quelle énergie on s'opposera à leurs desseins et quelles en pourraient être les conséquences. A l'égard de l'Europe: plan de création d'une force nucléaire multilatérale destinée à assurer la subordination de l'Europe occidentale et dirigée contre les pays socialistes.

47. Il s'agit bien ici de faits étroitement liés entre eux, et dont les conséquences pèsent aussi bien sur les rapports Ouest-Est que sur les rapports entre l'Occident et le tiers monde, et même sur les rapports des pays occidentaux entre eux.

48. Nous sommes profondément convaincus que si tous ceux qui œuvrent pour la paix et pour l'indépendance des nations et si tous les éléments de raison en Europe occidentale et aussi aux Etats-Unis comprennent à temps la situation actuelle, il sera possible d'arrêter la dangereuse réaction en chaîne des tensions, des actes de violence, de la course aux armements, et d'amorcer une autre réaction en chaîne, celle de la détente, des accords et du désarmement.

49. Il n'est guère besoin que j'insiste sur l'importance que présente le maintien de la paix en Europe pour la cause de la paix dans l'ensemble du monde. Cette année a été marquée par deux anniversaires: le cinquantième anniversaire de la première guerre mondiale et le vingt-cinquième anniversaire de la seconde guerre mondiale. Aujourd'hui, dans cette même Europe, ébranlée comme elle l'est par les controverses politiques, nous voyons face à face deux forces puissantes et deux arsenaux, appartenant respectivement aux deux groupes d'Etats qui s'opposent et contenant les moyens les plus modernes de destruction massive et instantanée.

50. A plusieurs reprises, j'ai dû, du haut de cette tribune, lancer une mise en garde, inspirée non pas par le ressentiment, mais par l'expérience acquise par notre peuple au cours de sa tragique histoire et par une analyse pondérée de la situation internationale. Si des mises en garde de cet ordre perdaient enfin leur raison d'être, je n'en serais que trop heureux.

51. Mais j'ai le regret de dire que nous courons à l'heure actuelle un danger nouveau. Je veux dire le risque de dissémination d'armes nucléaires en Europe même, dissémination qui se ferait pour le moment sous le couvert de la force nucléaire multilatérale.

Si ce risque se matérialisait, la discussion de l'accord universel sur la non-dissémination des armes nucléaires perdrait tout objet. Il convient aussi de se rendre compte clairement des conséquences encore plus graves qu'aurait la mise sur pied d'une force nucléaire multilatérale. Elle entraînerait entre les deux groupements une rupture de l'équilibre, sinon militaire, du moins politique. Dans cette éventualité, personne ne pourrait attendre du camp socialiste qu'il renonce à prendre des mesures appropriées.

52. La création de la force multilatérale marquerait le début d'une nouvelle période de tension et d'une nouvelle phase de la course aux armements en Europe. La division actuelle du monde en deux blocs militaires opposés s'en trouverait accentuée et approfondie, malgré les efforts ininterrompus de la Pologne et de tous les pays socialistes pour éliminer cette division et mettre en place un système de sécurité collective. La difficulté d'un accord quelconque entre l'Est et l'Ouest s'en trouverait pour le moins accrue. On pourrait se demander également de quelle valeur seraient les longues négociations sur le désarmement si elles n'étaient plus qu'un simple accompagnement berceur aux initiatives militaires unilatérales et à une course accélérée aux armements.

53. On nous affirme à l'heure actuelle, comme on l'a d'ailleurs toujours fait dans le passé, lorsque des mesures tendant à armer l'Allemagne de l'Ouest ont été prises dans le cadre de l'OTAN, que la création de la force multilatérale empêcherait l'Allemagne de l'Ouest de se procurer des armements indépendants.

54. C'est là un bien étrange raisonnement. Si la République fédérale d'Allemagne ne veut vraiment pas accéder indépendamment à la possession d'armes nucléaires, comment se fait-il qu'elle rejette la proposition tendant à créer une zone dénucléarisée en Europe centrale? Pourquoi se montre-t-elle peu disposée, pour ne pas dire plus, à accepter la proposition tendant à "geler" les armements nucléaires dans cette région? Rien ne garantit que la République fédérale d'Allemagne n'utiliserait pas la force multilatérale pour renforcer davantage ses positions au sein de l'Alliance occidentale et que, jouant sur l'existence de controverses entre ses alliés, elle ne parviendrait pas à disposer indépendamment d'armes nucléaires.

55. En fait, la proposition visant à créer la force multilatérale ne représente qu'un des éléments de l'ensemble de la politique plus que dépassée du Gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest et de la politique des puissances occidentales à l'égard du problème allemand. Cette politique peut se résumer de la façon suivante: armement de l'Allemagne de l'Ouest; non-reconnaissance de la République démocratique allemande; revendications territoriales constamment renouvelées de la part de la République fédérale d'Allemagne à l'égard de la Pologne et des autres voisins orientaux de l'Allemagne, accompagnées d'une dérobade chez les alliés de l'Allemagne de l'Ouest — la France exceptée — lorsqu'il s'agit de reconnaître le caractère définitif de la frontière germano-polonaise. Cette politique aboutit à donner l'impression trompeuse et en même temps extrêmement dangereuse que la route vers l'est est ouverte à l'impérialisme.

56. Nous savons que nombre d'Allemands de l'Ouest souhaitent la paix et de bonnes relations avec les pays voisins. Cependant, la politique actuelle de la République fédérale d'Allemagne et de ses alliés s'appuie sur les milieux les plus expansionnistes de l'Allemagne de l'Ouest, compte sur eux, les encourage et consolide leur position.

57. Des hommes d'Etat, en Allemagne fédérale et chez ses alliés, prétendent que cette politique vise à l'autodétermination et à la réunification de la nation allemande. Il n'existe pas deux voies menant à la réunification de l'Allemagne. La voie suivie par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne n'est pas celle qui aboutit à l'autodétermination: c'est la voie des préparatifs à l'annexion de la République démocratique allemande. C'est pourquoi on refuse de conclure un traité de paix avec les deux Etats allemands; c'est pourquoi on rejette un pacte de non-agression entre les Etats membres de l'OTAN et ceux du Traité de Varsovie. Une politique visant à l'annexion ne peut pas aboutir à l'unification de l'Allemagne. Elle ne peut conduire qu'au bord de l'abîme.

58. Il n'y a pas véritablement de perspective de réunification de l'Allemagne, hors un processus historique ne pouvant se dérouler que dans une atmosphère de détente, dans une Europe où la sécurité et la confiance mutuelles se trouveraient renforcées, ce qui pourrait entraîner entre les deux Etats allemands un développement de la coopération et un rapprochement graduel dont les modalités ont été proposées par le Gouvernement de la République démocratique allemande.

59. Si la République fédérale d'Allemagne fait de l'unification une condition préalable à l'acceptation de toute proposition visant à atténuer la tension et à assurer le désarmement en Europe, c'est qu'elle tend à enfermer dans un cercle vicieux les questions de la détente et du désarmement aussi bien que celle de l'unification de l'Allemagne.

60. Le renoncement aux armements nucléaires par l'Allemagne et par les pays d'Europe centrale, la reconnaissance de l'existence de deux Etats allemands et la reconnaissance du caractère définitif des frontières de l'Allemagne sont autant d'impératifs dont la réalisation, loin d'être incompatible avec l'objectif de l'unification, constitue au contraire le point de départ d'une évolution dans ce sens. Qui plus est, la réalisation de ces impératifs s'impose d'urgence pour le maintien de la paix en Europe.

61. Le désarmement général et complet offre la meilleure garantie d'un développement pacifique de l'humanité. La Pologne participe aux travaux du Comité des dix-huit puissances pour le désarmement. Ce n'est pas notre faute si les activités de cet organisme n'ont pas encore abouti à des résultats concrets. Nous restons disposés à prendre part à toute négociation susceptible de nous rapprocher de la solution de ce problème d'importance majeure. Nous réservons un accueil favorable à la suggestion fort intéressante que les Etats non alignés ont faite récemment à la Conférence du Caire et qui tend à réunir une conférence mondiale du désarmement. Nous accueillons favorablement aussi la proposition de la République populaire de Chine prévoyant la destruction complète

des armes nucléaires, ou au moins l'interdiction effective de leur emploi.

62. Il importe avant tout que les efforts en vue du désarmement général et complet se déroulent dans une atmosphère de détente et s'accompagnent de mesures de désarmement, tout au moins partielles, régionales. C'est le but même des propositions figurant dans le mémorandum [A/5827] que M. André Gromyko, ministre des affaires étrangères de l'URSS, a présenté ici il y a quelques jours.

63. Nous croyons que les mesures à prendre d'urgence sont celles qui permettraient d'empêcher toute prolifération nouvelle des armes nucléaires. L'idée de la non-dissémination est simple: les puissances nucléaires ne doivent en aucune manière, que ce soit directement ou indirectement, faciliter l'armement nucléaire d'autres pays, et les Etats non nucléaires doivent renoncer à produire et à acquérir des armes nucléaires. C'est dans cet esprit que nous nous déclarons prêts à participer à la préparation d'un traité universel sur la non-dissémination des armes nucléaires.

64. En même temps, nous appuyons l'idée de créer des zones dénucléarisées dans diverses régions du monde. Il est particulièrement urgent d'arrêter la course aux armements de destruction massive dans les régions où existent les risques d'explosion les plus grands. Ce sont les raisons qui ont amené le Gouvernement polonais à présenter un plan de dénucléarisation de l'Europe centrale. Ce plan n'a rien perdu de son actualité. Mais le temps presse. Il faut au minimum arrêter la course aux armements nucléaires dans cette région. A cette fin, M. Gomulka a récemment soumis une nouvelle proposition tendant à "geler" à son niveau actuel le potentiel nucléaire existant sur les territoires de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et des deux Etats allemands. D'autres Etats pourraient accéder à un tel accord. Ce plan est simple. Il ne compromet la sécurité d'aucune partie.

65. Nous sommes également prêts à entamer des négociations constructives sur les moyens d'exercer le contrôle envisagé, sur la portée du "gel" des armes nucléaires et sur le lien à établir entre cette mesure de "gel" et l'importance à donner aux forces classiques.

66. Nous croyons également que le moment est venu d'examiner le problème de la sécurité de l'Europe dans son ensemble. Nous devrions étudier l'opportunité de réunir à cet effet une conférence de tous les Etats européens, à laquelle participeraient bien entendu l'Union soviétique et les Etats-Unis. Si on le jugeait utile, cette conférence pourrait être préparée par des représentants désignés par l'Organisation du Traité de Varsovie et par l'OTAN, et éventuellement aussi, si on le désirait, par des représentants d'Etats européens n'appartenant pas à ces deux groupements.

67. Outre le désarmement, nous avons à nous occuper d'un autre problème crucial de notre époque, à savoir l'élimination définitive du colonialisme et la liquidation des conséquences des longues années de dépendance qu'ont connues les peuples des trois grands continents. Tant que ce problème ne sera pas résolu et que les pays libérés ne se seront pas développés sur

le plan économique et social, leur indépendance ne pourra pas être entièrement sauvegardée. Tant que ce problème ne sera pas résolu, il ne sera pas possible d'envisager un développement normal de l'économie mondiale et l'élimination de toutes les sources de conflit.

68. On peut mener à bien cette dernière tâche en procédant à l'assainissement du commerce mondial dans son ensemble et en organisant selon des principes nouveaux la coopération économique entre les pays en voie de développement, les pays capitalistes développés et les Etats socialistes. On ne saurait négliger aucun de ces éléments essentiels des relations économiques internationales de notre époque.

69. Dans ce domaine, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a été l'un des événements les plus importants de ces dernières années. Malgré certaines insuffisances, des formules parfois vagues et le caractère inadéquat d'un certain nombre de mesures proposées, elle a introduit des valeurs durables dans les relations internationales, et on peut donc y voir un succès réel des Nations Unies. Pour la première fois dans l'histoire, on s'est efforcé d'apporter un changement radical à la division internationale du travail grâce au développement accéléré des pays économiquement faibles, ainsi qu'à la diversification de leur économie et de leurs échanges commerciaux.

70. Je tiens à assurer l'Assemblée générale que le Gouvernement polonais fera de son mieux pour que les recommandations de la Conférence ne restent pas lettre morte. Nous continuerons d'étendre nos relations commerciales avec les pays en voie de développement aussi bien qu'avec les pays capitalistes. Mais nous entendons que les divers obstacles et pratiques discriminatoires qui existent actuellement cesseront de gêner le déroulement d'échanges mutuellement avantageux.

71. Nous estimons extrêmement important de favoriser et d'élargir la coopération bilatérale et les échanges économiques, culturels, scientifiques et techniques, sous toutes leurs formes, ainsi que les contacts politiques nécessaires à une meilleure compréhension mutuelle. Notre politique visant à améliorer et à renforcer les relations bilatérales a reçu un accueil favorable dans de nombreux pays, sur tous les continents. Il va sans dire qu'une telle politique est avantageuse pour les deux parties; mais elle a aussi, de toute évidence, une valeur universelle. Après tout, les bonnes relations bilatérales, prises dans leur ensemble, font partie intégrante de la coopération internationale en général; elles l'enrichissent, la renforcent et constituent l'élément essentiel de la coexistence pacifique.

72. Les changements qui interviennent dans le monde se reflètent dans la vie de notre organisation, encore qu'ils ne le fassent pas toujours à temps et d'une façon complète. Bien des choses ont changé depuis qu'on a jeté les bases des Nations Unies à San Francisco. Depuis lors, l'influence et la position de la communauté des Etats socialistes dans le monde se sont renforcées. Par suite de l'effondrement du système colonial, des dizaines de pays ont pu se joindre à l'Organisation. Cette fois-ci, nous souhaitons

chaleureusement la bienvenue aux représentants du Malawi, de Malte et de la Zambie.

73. Compte tenu de la situation générale internationale et des activités de notre Organisation, l'absence, aux Nations Unies, des représentants d'un Etat — Membre légitime de l'ONU et membre permanent du Conseil de sécurité — l'absence de ceux qui, à l'exclusion de tous autres, sont seuls habilités à représenter l'Etat chinois, un et indivisible, paraît encore plus absurde. C'est un point que ne peuvent pas ne pas comprendre ceux-là mêmes qui jugent opportun ou nécessaire de continuer à s'opposer à la solution de cette question fondamentale du point de vue du rôle que l'Organisation peut jouer dans la vie internationale. Je suis sûr que le sens des réalités triomphera de l'hypocrisie et de la démagogie facile. Le plus tôt sera le mieux.

74. Pour ce qui est des Etats qui ne sont pas encore membres de l'Organisation des Nations Unies, nous pensons qu'il convient de hâter l'admission des deux Etats allemands — la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne — dans notre Organisation. De toute façon, comme le Secrétaire général, U Thant, l'a suggéré pertinemment dans l'introduction à son rapport à la présente session [A/5801/Add.1], aucun pays, aucun Etat ne devrait être privé de la possibilité d'envoyer des observateurs au Siège des Nations Unies, ni faire l'objet d'une discrimination pour ce qui est des contacts avec l'Organisation.

75. Pour tous les Membres de l'Organisation, grands et petits, la Charte des Nations Unies est à la base des activités communes visant à assurer la coexistence pacifique. Le bon fonctionnement des Nations Unies dépend, bien entendu, d'une action concertée des grandes puissances. Cependant, il y a une interdépendance étroite entre les activités des grandes puissances et celles de tous les autres Etats. Aucun de nous ne peut se dérober aux responsabilités qui lui incombent.

76. Le temps n'est plus où les dispositions de la Charte pouvaient être interprétées unilatéralement par ceux qui ont pendant longtemps mis à profit la majorité mécanique. Aussi est-il d'autant plus nécessaire aujourd'hui d'examiner et d'appliquer d'une façon adéquate les dispositions de la Charte relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales, y compris les dispositions concernant la création et l'utilisation des forces des Nations Unies. C'est pourquoi nous appuyons fermement les propositions contenues dans le mémorandum de l'Union soviétique en date du 13 juillet 1964 [A/5721].

77. Il ne fait aucun doute que les Nations Unies peuvent et doivent jouer sur le plan pratique un rôle plus important dans le renforcement de la coexistence pacifique.

78. L'année 1965, qui marquera le vingtième anniversaire de la signature de la Charte et de la mise en route des activités des Nations Unies, sera célébrée en tant qu'Année de la coopération internationale. Nous voudrions espérer que, à la présente session, l'Assemblée générale triomphera des difficultés passagères et préparera le terrain pour cette coopération.

79. M. Swaran SINGH (Inde) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord, au nom de ma délégation, vous féliciter très sincèrement d'avoir été élu, à l'unanimité, à la présidence de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale. Vous n'êtes un inconnu ni pour l'Assemblée, ni pour ma délégation. Lorsque vous étiez chef de la délégation ghanéenne, vous avez été pour nous un collègue estimé aussi bien aux Nations Unies qu'à l'extérieur. Il est juste qu'au moment où les feux de la liberté et de l'indépendance s'allument un peu partout en Afrique, un représentant de ce grand continent préside aux délibérations de l'Assemblée. Nous aurons le grand avantage d'être guidés par votre sagesse et votre expérience et je peux vous assurer de l'entière coopération de ma délégation dans l'accomplissement de votre tâche difficile.

80. Je voudrais aussi souhaiter chaleureusement la bienvenue aux nouveaux Membres des Nations Unies: le Malawi, Malte et la Zambie. Je félicite les peuples et les dirigeants de ces pays indépendants d'avoir accédé à l'indépendance dans l'ordre et le calme. Nous leur souhaitons plein succès dans la tâche difficile qui leur reste à accomplir: développer leur économie et améliorer la situation sociale et économique de leur population. Nous sommes sûrs que ces trois nouveaux membres contribueront grandement à l'œuvre des Nations Unies pour la cause de la paix mondiale.

81. D'importants faits nouveaux se sont produits depuis que nous nous sommes réunis ici l'année dernière. Pour l'Inde, cela a été une année triste. La mort de Jawaharlal Nehru a été un coup cruel. Son message toutefois continue à inspirer tous ceux qui luttent pour la paix, la compréhension internationale, la liberté et la dignité des individus et des nations.

82. Les problèmes les plus importants que le monde doit affronter aujourd'hui sont le problème de la guerre et de la paix, le problème du colonialisme et du racisme, et celui de l'écart économique toujours croissant entre les pays développés et les pays en voie de développement. Ces problèmes sont d'une façon ou d'une autre étroitement liés. Il ne peut y avoir de paix durable aussi longtemps que le colonialisme et le racisme ne sont pas complètement extirpés et tant que des mesures appropriées ne sont pas prises pour réduire cet écart économique. Nous sommes heureux cependant que des tentatives, au moins, aient été faites par cette organisation pour s'attaquer efficacement à ces trois problèmes bien que les résultats obtenus jusqu'ici ne soient pas à la mesure des efforts accomplis. Nous devons toutefois persévérer et travailler avec acharnement pour atteindre ces objectifs.

83. Il est regrettable qu'à un moment où la communauté internationale s'est engagée résolument dans la voie d'une politique visant à réduire les risques de guerre et à faire naître la confiance entre les nations, la République populaire de Chine ait cru devoir maintenir la guerre comme instrument de politique nationale et mettre en cause les principes de la coexistence pacifique. La République populaire de Chine a commis en 1962 une agression massive et préméditée contre l'Inde — pays qui, comme l'Assemblée le sait, a toujours essayé d'avoir des relations amicales avec la Chine. Cette attaque injustifiable était non seule-

ment contraire à l'esprit de Bandoung, mais également contraire à toutes les règles de conduite internationale. En dépit des efforts sincères faits par six pays afro-asiatiques non alignés, les forces chinoises continuent à occuper 14 500 milles carrés du territoire indien, et 14 ou 15 divisions de l'armée chinoise restent massées sur la frontière septentrionale de l'Inde. Les préparatifs militaires de la République populaire de Chine se poursuivent ainsi que les violations de notre territoire et de notre espace aérien.

84. Le problème de la guerre et de la paix est le plus important qui se pose à notre Organisation. L'apparition des armes nucléaires a changé la nature de la guerre, non seulement du point de vue quantitatif, mais également du point de vue qualitatif. La guerre nucléaire est devenue plus dangereuse; il est évident qu'elle détruirait tout ce que l'homme a réussi à construire sur cette planète. L'ère nucléaire exige que les grandes puissances reconnaissent la négociation comme la seule base valide de règlement des différends, aussi fondamentaux et aigus qu'ils puissent être.

85. Le concept de la coexistence pacifique a maintenant été accepté sinon hélas par tous les gouvernements du monde, du moins par une écrasante majorité. La coexistence pacifique a été le thème central de la déclaration de la deuxième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui s'est tenue au Caire en octobre 1964. La Conférence s'est déclarée profondément convaincue que, dans les circonstances actuelles, l'homme doit considérer la coexistence pacifique comme le seul moyen de renforcer la paix mondiale et a suggéré, en outre, que l'Assemblée générale des Nations Unies adopte, à l'occasion du vingtième anniversaire des Nations Unies, une déclaration sur les principes de la coexistence pacifique. La Conférence espérait qu'un code de cette nature appuyé par le monde entier aboutirait à la consolidation de la paix et de la sécurité.

86. La détente enregistrée dans la situation internationale vers la fin de 1962 et dont le point culminant a été la signature du Traité de Moscou interdisant les essais d'armes nucléaires en août 1963 semble être terminée. La détérioration de la situation en Asie du Sud-Est, et la naissance de nouveaux conflits dans la région méditerranéenne, au cœur de l'Afrique et à nos propres frontières peuvent déclencher un processus d'escalade menant en fin de compte à une conflagration générale.

87. Le désarmement reste l'un des problèmes les plus importants dont l'Assemblée est saisie. Le Traité de Moscou interdisant les essais d'armes nucléaires, l'établissement d'une ligne de communications directe entre Washington et Moscou et la déclaration commune des Etats-Unis et de l'Union soviétique à l'effet de ne pas placer d'armes nucléaires sur orbite dans l'espace extra-atmosphérique avaient accru l'espoir d'une accélération du processus de désarmement. Non seulement il n'y a pas eu de progrès depuis en ce qui concerne l'inclusion des essais souterrains dans le champ d'application du Traité de Moscou, mais nous venons aussi d'assister à une récente explosion dans l'atmosphère pendant interdite en vertu du traité. Nous avons toujours pensé que, aussi longtemps que des armes nucléaires plus

importantes et plus destructives seraient mises à l'essai, les conditions préalables à des négociations sérieuses et utiles sur le désarmement n'étaient pas remplies. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles nous avons souligné pendant si longtemps, à l'Assemblée générale, l'opportunité d'un accord sur l'interdiction des essais nucléaires. Dès 1954, le premier ministre Jawaharlal Nehru avait déjà vu la nécessité d'un accord interdisant les essais nucléaires. On s'était longtemps penché sur la question, à la Conférence des Etats afro-asiatiques, à Bandoung, en 1955. La République populaire de Chine était l'une des signataires de la Déclaration de Bandoung, laquelle indiquait notamment: qu'en attendant l'interdiction de la fabrication d'armes nucléaires et thermo-nucléaires, la Conférence faisait appel à toutes les puissances intéressées pour qu'elles s'entendent sur la suspension des expériences faites avec de telles armes.

88. Depuis lors, l'Organisation mondiale a discuté de la question chaque année pour aboutir à l'adoption de la résolution 1762 (XVII) de l'Assemblée générale condamnant tous les essais nucléaires. Plus d'une centaine d'Etats ont maintenant adhéré au Traité d'interdiction partielle des essais d'armes nucléaires. La Conférence des nations non alignées, au Caire, a fait appel à tous les Etats pour qu'ils adhèrent au Traité et en observent les dispositions dans l'intérêt de la paix et du bien-être de l'humanité. En dépit de cette opinion mondiale unanime et au mépris le plus complet de la Déclaration de Bandoung qu'elle avait signée, la Chine a fait exploser un engin nucléaire, renversant ainsi un courant d'espoir et accroissant de nouveau la dangereuse pollution de l'atmosphère. Conformément à la position de l'Assemblée sur les essais nucléaires et particulièrement à l'esprit de la résolution 1762 (XVII), l'Inde ne peut que condamner les essais nucléaires effectués par la République populaire de Chine. Cette action de la Chine est lourde de conséquences. Elle peut très bien déclencher une nouvelle course aux armements nucléaires entre des pays dont on sait qu'ils possèdent aujourd'hui les moyens d'y participer. Le risque de prolifération est donc considérablement accru.

89. L'Assemblée doit prendre très au sérieux cette évolution de la situation et examiner tous les moyens de prévenir le risque d'une nouvelle prolifération des armes nucléaires. La Déclaration du Caire, signée par les chefs d'Etat ou de gouvernement de 46 pays non alignés, a demandé à tous les Etats d'adhérer au Traité de Moscou sur l'interdiction partielle des essais d'armes nucléaires et d'en respecter les dispositions dans l'intérêt de la paix et du bien-être de l'humanité. La Conférence a également insisté pour que le Traité de Moscou soit étendu aux essais souterrains et pour que, entre-temps, ces essais soient suspendus. Ma délégation est persuadée que l'Assemblée devrait s'inspirer des suggestions positives contenues dans cette déclaration pour prendre de nouvelles mesures. Nous suggérons que, à cette session, l'Assemblée adopte des résolutions qui condamneraient à nouveau tous les essais nucléaires, recommanderaient instamment l'arrêt des essais, demanderaient à tous les Etats qui ne l'ont pas déjà fait d'accéder au Traité de Moscou et inviteraient les Etats-Unis et l'Union soviétique à s'entendre sur

un accord interdisant les essais souterrains. Maintenant que la technique est suffisamment développée pour permettre de détecter assez facilement les essais souterrains, ma délégation espère et croit que le temps est maintenant venu d'étendre le Traité de Moscou aux essais souterrains.

90. L'Inde a demandé [A/5758] l'inscription à l'ordre du jour de la présente session d'un point relatif à la non-prolifération des armes nucléaires. On ne saurait trop souligner l'importance de cette question. Elle est aussi grande que celle de l'interdiction des essais nucléaires. L'Assemblée devrait donc à notre avis prier le Comité des dix-huit puissances pour le désarmement de discuter cette question de la non-prolifération en toute priorité. Nous demandons instamment aux puissances nucléaires de s'abstenir de toute action conduisant à la diffusion des armes et de la technique nucléaires parmi les Etats qui ne les possèdent pas à l'heure actuelle. De leur côté, les Etats ne possédant pas d'armes nucléaires devraient se déclarer prêts à ne pas fabriquer, acquérir ou expérimenter des armes nucléaires.

91. J'accueille avec satisfaction les dernières propositions de l'Union soviétique concernant le désarmement, dont a parlé le Ministre des affaires étrangères de l'URSS dans sa déclaration [1292ème séance]. Elles méritent l'attention toute particulière de l'Assemblée et du Comité des dix-huit puissances. Le désarmement, comme nous le savons tous, est un problème très complexe et, s'il doit être assuré, nous devons être sûrs qu'il englobe à la fois les armes nucléaires et les armements de type classique.

92. Le gouvernement et le peuple de l'Inde ont eu le privilège et l'honneur d'accueillir au début de ce mois Sa Sainteté le Pape Paul VI. Les messages du Pape ont une signification particulière eu égard à l'atmosphère de tension actuelle dans le monde. Recevant en audience spéciale des journalistes à Bombay, le 4 décembre 1964, le Pape a déclaré:

"Nous vous confions notre message spécial au monde. Puissent les nations cesser leur course aux armements et consacrer leurs ressources et leur énergie à l'assistance fraternelle aux pays en voie de développement. Puisse chaque nation, mue par une pensée sereine et non chagrine ou belliqueuse, verser une part des ressources qu'elle affecte aux armements à un nouveau fonds mondial pour la solution des nombreux problèmes d'alimentation, d'habillement, de logements ou de soins médicaux que connaissent tant de gens.

"De l'autel pacifique du Congrès eucharistique, puisse notre appel angoissé parvenir à tous les gouvernements du monde et puisse Dieu les inspirer pour qu'ils entreprennent cette lutte pacifique contre les souffrances de leurs frères moins fortunés."

93. Comme je l'ai déjà dit, il y a aujourd'hui dans le monde de nombreux foyers de conflit qui pourraient conduire à une conflagration générale. Dans une situation aussi dangereuse, il est d'une importance vitale que les Etats renoncent à l'utilisation de la force pour régler leurs différends. Tous les Etats Membres des Nations Unies ont souscrit à cette idée en signant la Charte ou en y adhérant. Même ceux qui ne font pas encore partie des Nations Unies ont proclamé

leur attachement à la cause de la paix et de la prospérité sur notre planète. L'hypothèse fondamentale dont nous partons est que, une fois que tous les Etats auront accepté l'idée de régler les différends internationaux seulement par des moyens pacifiques, nous aurons fait un pas important vers la création d'un climat dans lequel la paix et la sécurité internationales pourraient réellement être maintenues. Pour cette raison, nous accueillons avec satisfaction l'initiative de l'Union soviétique qui a demandé l'inscription à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée d'une question intitulée: "Renonciation des Etats à l'emploi de la force pour le règlement des différends territoriaux et des questions de frontières." [A/5751.] A un moment où les différends de frontières menacent la paix et la sécurité internationales, il importe au plus haut point que l'Assemblée générale déclare que la force ne doit pas servir au règlement de ces différends. L'Organisation de l'unité africaine a indiqué que les frontières existant au moment de l'indépendance seront respectées. La Conférence du Caire des Etats non alignés a stipulé que "les frontières établies des Etats seront inviolables". L'Assemblée devrait se féliciter de ces déclarations.

94. Nous avons suivi de très près l'évolution de la situation au Congo et nous sommes très inquiets de la situation actuelle. L'Inde a toujours été résolument favorable au retrait de toutes les troupes et des mercenaires du Congo. Nous continuons à penser que l'ingérence extérieure, qui compromet les intérêts et la souveraineté du peuple congolais, doit cesser immédiatement. Dans ce contexte, nous soutenons les efforts de l'Organisation de l'unité africaine pour rétablir la paix et l'harmonie dans ce pays déchiré et pour amener la réconciliation nationale.

95. La situation à Chypre a menacé la paix dans les pays méditerranéens il y a quelques mois. Nous espérons que les puissances intéressées feront preuve de modération et empêcheront que la situation d'équilibre instable existant là-bas maintenant ne se détériore à nouveau. L'Inde est d'avis que Chypre doit jouir de sa souveraineté et de son indépendance sans avoir à compter avec la menace ou l'emploi de la force par une puissance étrangère et sans intervention ou ingérence étrangère.

96. La plupart des orateurs qui m'ont précédé se sont arrêtés assez longuement, d'une manière ou d'une autre, sur le problème des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous nous sommes réunis ici le 1er décembre dans une atmosphère tendue. Je suis heureux que l'affrontement que nous craignons ait été évité. Il aurait été évidemment désastreux pour l'Assemblée et l'Organisation elle-même que nous tranchions par un vote la question de savoir si oui ou non l'Article 19 de la Charte était applicable aux Membres n'ayant pas versé leur contribution au titre des opérations de maintien de la paix au Congo et à Gaza. Quel qu'il ait été, le résultat du vote aurait conduit à une diminution considérable de la force et de la vitalité de notre Organisation. Certes, nous croyons pour notre part à la responsabilité collective; nous avons versé des millions de dollars pour régler le coût des opérations de maintien de la paix et fourni des milliers d'hommes et des tonnes de matériel aux Nations Unies, mais nous reconnaissons

en même temps qu'aucun Etat Membre ne peut être contraint de contribuer à de telles opérations en fournissant des troupes ou des fonds.

97. Si l'on a évité le heurt, c'est parce que les deux puissances intéressées ont finalement compris elles-mêmes que cet affrontement, de nature à entraîner la destruction des Nations Unies, n'était de l'intérêt de personne. D'autre part, les tentatives de médiation de plusieurs groupes de membres, ainsi que les efforts attentifs de notre Secrétaire général dans ce domaine, ont été du plus grand secours. Toutefois, l'Assemblée ne peut s'estimer satisfaite de la situation qui règne aujourd'hui. Il y a plusieurs points inscrits à l'ordre du jour qui réclament une attention urgente. C'est pourquoi il faut agir rapidement pour trouver une solution au problème des arriérés de contributions et se préoccuper également de déterminer la meilleure formule pour traiter les problèmes politiques et constitutionnels concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Une procédure qui me vient immédiatement à l'esprit consiste à confier ce problème politique et constitutionnel au groupe de travail des Vingt et Un, tel qu'il est actuellement constitué, en prévoyant au besoin un léger accroissement du nombre des membres et, en tout cas, un mandat plus large.

98. Quelle que soit l'enceinte où ces problèmes seront approfondis, ma délégation pense qu'il faudra tenir compte de certains facteurs fondamentaux. C'est au Conseil de sécurité qu'incombe au premier chef la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous pensons qu'un Conseil de sécurité élargi, comme l'envisage la résolution 1991 (XVIII), représenterait beaucoup mieux les désirs d'une grande majorité d'Etats Membres et fonctionnerait en conséquence.

99. Au cours des quelques dernières années l'Assemblée générale a joué un rôle croissant dans le domaine du maintien de la paix. Ma délégation espère que l'examen du problème politique et constitutionnel par le groupe de travail permettra de définir avec précision l'étendue des fonctions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité à ce sujet de manière que la situation si redoutée lorsque la session actuelle s'est réunie ne se produise pas.

100. Récemment, on a prêté quelque attention aux aspects techniques, par opposition aux conséquences politiques et constitutionnelles, des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Dans son introduction au rapport annuel [A/5801/Add.1], le Secrétaire général a aussi mentionné cette question. Bien que nous ne soyons toujours pas favorables à la mise à la disposition des Nations Unies de certaines unités militaires, nous n'avons aucune objection de principe à une étude technique qui pourrait permettre "des opérations de maintien de la paix plus efficaces et plus économiques à l'avenir". Toutefois, ma délégation n'est pas certaine que le moment présent soit le plus propice à une étude de ce genre, le problème politique et constitutionnel devant encore être examiné par le groupe de travail.

101. S'ils sont ratifiés, les amendements à la Charte recommandés dans la résolution 1991 (XVIII) porteraient à 10 le nombre des membres non permanents du

Conseil de sécurité et à 27 le nombre des membres du Conseil économique et social. A notre avis, l'accroissement proposé du nombre de membres servirait à élargir la base des deux conseils en y incluant un grand nombre de pays afro-asiatiques et d'autres pays en voie de développement. L'Inde ainsi que certains autres Etats ont déjà ratifié ces amendements. Toutefois, le nombre de ratifications n'atteint pas encore les deux tiers nécessaires. Qui plus est, aucun des membres permanents du Conseil de sécurité ne les a encore ratifiés. Néanmoins, nous sommes heureux de noter que l'Union soviétique s'est déclarée prête à ratifier ces amendements. Nous espérons que la France, le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique feront le pas nécessaire, au désir de la majorité écrasante des Membres des Nations Unies.

102. Parmi les plus graves problèmes dont l'ONU est saisie figurent les questions de l'élimination du colonialisme et du racisme, dont nous voyons la pire manifestation dans la politique d'apartheid suivie par le Gouvernement de l'Afrique du Sud. La position de ma délégation sur ce problème est bien connue, tant aux Nations Unies, qu'à l'extérieur. Nous sommes convaincus que la survivance du colonialisme, du néo-colonialisme et de l'impérialisme sous quelque forme que ce soit, où que ce soit, est contraire aux idéaux de la Charte des Nations Unies, entrave le développement de la coopération internationale et compromet le développement social, culturel et économique des peuples dépendants. Ayant nous-mêmes lutté contre le colonialisme, nous souhaitons ardemment la suppression de la domination coloniale partout et le plus tôt possible. C'est pour nous une source de grande satisfaction de constater que le nombre de pays indépendants en Asie et en Afrique augmente chaque année et que le processus de libération est maintenant devenu irrésistible et irréversible. La plupart des puissances coloniales ont compris qu'elles vivent dans un monde en évolution et que, si elles veulent s'assurer la bonne volonté et l'amitié d'autres pays, elles doivent satisfaire aux aspirations des peuples coloniaux. Toute attitude contraire provoquerait des troubles et des différends.

103. Nombre de pays subjugués ont accédé à l'indépendance, mais le colonialisme se manifeste encore sous ses pires formes en Afrique, où des territoires comme la Rhodésie du Sud, l'Angola et le Mozambique sont toujours sous domination coloniale. Aussi longtemps que cette domination subsiste quelque part en Afrique, en Asie ou ailleurs, nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers et nous devons aider les peuples de ces territoires à conquérir leur indépendance. Les peuples courageux de ces territoires ont notre sincère appui dans leur lutte pour la liberté et l'indépendance. Il ne peut y avoir de paix ni de coexistence entre le colonialisme et la liberté. Notre appui et nos sympathies vont entièrement aux peuples subjugués, où qu'ils soient.

104. La question de la Rhodésie du Sud a été discutée par divers organes des Nations Unies et elle figure constamment au programme du Comité spécial<sup>6/</sup>. On connaît bien la position du Gouvernement indien en ce

qui concerne la Rhodésie du Sud. Nous sommes absolument opposés à l'octroi de l'indépendance au gouvernement minoritaire de la Rhodésie du Sud, et nous avons déclaré que, si le gouvernement minoritaire proclamait unilatéralement l'indépendance, le Gouvernement indien ne le reconnaîtrait pas. Nous pensons que l'octroi de l'indépendance à la Rhodésie du Sud doit suivre et non précéder l'établissement de la règle de la majorité sur le territoire. Nous avons donc accueilli avec satisfaction la déclaration explicite du Gouvernement du Royaume-Uni selon laquelle une déclaration unilatérale d'indépendance faite par le gouvernement Smith serait considérée par le Royaume-Uni comme un acte de rébellion contre la Couronne.

105. Le Portugal possède aujourd'hui le plus grand empire colonial du monde. La Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue au Caire, a indiqué son intention arrêtée de veiller à ce que les peuples des territoires sous domination coloniale portugaise obtiennent immédiatement leur indépendance sans condition ni restriction. Ma délégation se joint aux autres délégations des pays d'Afrique et d'Asie pour condamner le refus obstiné du Gouvernement portugais de reconnaître le droit inaliénable des peuples de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée dite portugaise à l'autodétermination et à l'indépendance conformément à la Charte des Nations Unies et à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux contenue dans la résolution 1514 (XV).

106. Le peuple du Sud-Ouest africain a longtemps souffert du régime réactionnaire de l'Afrique du Sud. Nous nous opposons catégoriquement aux tentatives de l'Afrique du Sud d'annexer le territoire sous mandat du Sud-Ouest africain. L'Afrique du Sud essaie d'influencer l'opinion publique de quelques pays occidentaux en leur accordant des facilités d'investissement profitables dans le Sud-Ouest africain. Ces investissements, comme une étude récente des Nations Unies l'a montré, n'ont guère ou rien à faire avec une amélioration du sort de la population autochtone du Sud-Ouest africain. Tous les pays ont l'obligation et doivent considérer comme de leur devoir de veiller à ne pas devenir, même inconsciemment, des partenaires de l'Afrique du Sud dans le jeu qu'elle mène pour exploiter et annexer le territoire sous mandat du Sud-Ouest africain.

107. Comme je l'ai déjà dit, le problème de l'apartheid est l'un des plus graves dont l'Organisation soit saisie et que nous ayons eu à examiner au cours des 18 dernières années. L'Inde a été le premier pays à soumettre le problème de la politique raciale de la République sud-africaine aux Nations Unies. La lutte pour l'égalité raciale en Afrique du Sud est associée au nom de Mahatma Gandhi et, dès lors, nous avons toujours été à l'avant-garde du combat. Depuis 18 ans maintenant, l'Organisation tolère le manque d'égards et le mépris flagrants de l'Afrique du Sud pour la Charte et l'opinion mondiale. Le Gouvernement sud-africain accumule aveuglément les actes odieux, et la haine et la rancœur grandissantes des peuples autochtones conduiront inévitablement à la violence et à la guerre. Notre organisation ne peut demeurer passive devant ce qui se passe en Afrique du Sud. Le peuple et le gouvernement indiens

<sup>6/</sup> Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

sont de tout cœur avec la population autochtone à laquelle ce gouvernement minoritaire, qui ne représente que lui-même, impose d'abominables conditions de vie. En ce qui nous concerne, nous avons pris toutes les mesures nécessaires contre le Gouvernement sud-africain. L'Inde a été le premier pays à rompre ses relations diplomatiques et commerciales avec l'Afrique du Sud. Plus récemment, elle a été le premier Etat Membre à répondre à l'appel lancé par le Président du Comité spécial chargé d'étudier la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine en vue d'une assistance aux victimes de cette politique. Nous espérons que les autres pays répondront à cet appel par une généreuse contribution.

108. Tandis que la majorité des pays d'Asie et d'Afrique boycottent politiquement et économiquement l'Afrique du Sud, il y a d'autres pays qui, méconnaissant les résolutions de l'Assemblée générale, poursuivent leurs relations commerciales avec l'Afrique du Sud. En fait, l'économie de l'Afrique du Sud, loin de s'affaiblir pendant les quelques dernières années, a progressé. Les puissants partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud ne peuvent pas esquiver la responsabilité de cet état de choses regrettable. Si les partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud voulaient bien cesser leur coopération et appliquer des sanctions économiques, il n'est pas douteux que le Gouvernement sud-africain serait contraint de modifier radicalement sa politique raciale. Si nous voulons une solution rapide et pacifique du problème racial sud-africain, il faut faire pression par tous les moyens sur le gouvernement de ce pays afin de créer des conditions favorables à la solution de ce problème sans conflit ni effusion de sang.

109. J'en viens maintenant au problème urgent et pourtant encore sans solution du développement économique. Comme le Secrétaire général l'a rappelé à cette assemblée chaque année "... la division actuelle du monde entre pays riches et pays pauvres est ... bien plus réelle, bien plus grave et en fin de compte bien plus redoutable que la division du monde sur le plan idéologique" <sup>2/</sup>.

110. L'importance que la communauté internationale attache à ce problème est prouvée par le fait que 16 points au moins de l'ordre du jour de la présente session sont consacrés au développement économique. Ces points seront sans aucun doute discutés en détail au moment opportun par la Deuxième Commission, mais, aujourd'hui, j'aimerais attirer l'attention sur un problème seulement: que peuvent faire les Etats Membres des Nations Unies pour répondre aux espoirs et aux aspirations évoqués à la Conférence historique des Nations Unies sur le commerce et le développement?

111. Dans l'introduction à son rapport de cette année, U Thant a justement dit que cette conférence était "l'un des événements les plus importants depuis la fondation de l'Organisation" [A/5801/Add.1, Chapitre IV]. Quand le Gouvernement indien a envoyé sa délégation à Genève pour assister à la Conférence, elle l'a fait dans l'espoir de contribuer à découvrir les

moyens d'atteindre le taux de croissance économique qui a été fixé comme but de la Décennie du développement. Nous voulions souligner que, seul, un changement fondamental dans la structure des relations internationales économiques pouvait libérer le monde de l'emprise que des sociétés traditionnellement stagnantes exercent sur le rythme du développement économique.

112. Cependant, nous avons été plutôt déçus de voir qu'à Genève, nos collègues des pays développés paraissaient peu disposés à relever le défi. La plupart d'entre eux semblaient instinctivement se regrouper pour protéger des intérêts qu'ils croyaient menacés. Même alors, la Conférence a pu replacer la situation globale dans ses perspectives et se rendre compte que le seul espoir des pays développés et des pays en voie de développement repose dans la recherche d'un nouvel ordre économique. Il a été généralement reconnu que si la responsabilité principale de la croissance économique incombe à chaque pays en cause, l'objectif d'une prospérité mondiale ne peut cependant être atteint que dans la mesure où la communauté internationale accepte également sa part de responsabilités.

113. L'Acte final de la Conférence est le point de départ d'une série de mesures concrètes de la part de chacun d'entre nous. La Conférence s'est prononcée sur l'état de l'économie mondiale; elle a donné un ensemble de directives pour une action nationale et internationale; elle a formulé un certain nombre de suggestions constructives pour la solution des problèmes touchant aux produits de base, pour le développement du commerce d'articles manufacturés et semi-finis et la promotion de la croissance économique. En même temps, ces suggestions n'ayant pas toutes été acceptées à l'unanimité, la Conférence a également recommandé l'établissement d'un mécanisme permanent afin de poursuivre le travail qu'elle a laissé inachevé. Il est donc indispensable que l'Assemblée saisisse la première occasion de créer ce mécanisme permanent recommandé par la Conférence du commerce. Nous sommes heureux de noter qu'un utile travail préparatoire a déjà été fait par le Secrétaire général, comme l'on a montré les recommandations adoptées à l'unanimité par le Comité qu'il a créé en vue de mettre au point des procédures spéciales de conciliation pour le nouvel organisme. Nous espérons vivement que, une fois la Conférence instituée en tant qu'organe de l'Assemblée générale, tous les efforts seront faits pour mettre en œuvre ses recommandations. Les Etats Membres des Nations Unies devront décider, dans le libre exercice de leurs pouvoirs souverains, d'adopter ces recommandations comme partie intégrante de leur propre politique économique, et prendre les mesures concrètes nécessaires pour développer parmi leur population la volonté de contribuer au maximum à un meilleur ordre économique mondial.

114. Avant de conclure, j'aimerais attirer l'attention sur l'Année de la coopération internationale qui doit être célébrée en 1965 — année du vingtième anniversaire des Nations Unies. Le premier ministre Jawaharlal Nehru, suggérant l'institution de l'Année de la coopération internationale devant cette assemblée, en novembre 1961, s'est exprimé en ces termes:

<sup>2/</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-septième session, Supplément No 1A, document A/5201/Add.1, Chapitre VI.

"... Nous vivons dans ce monde de conflits et la vie continue pourtant, sans aucun doute grâce à la coopération des nations et des hommes.

"L'essentiel dans ce monde est la coopération. Même aujourd'hui, entre des pays qui s'opposent dans le domaine politique et dans d'autres domaines, il existe beaucoup de coopération... Peut-être serait-il plus exact d'insister plutôt sur les éléments de coopération qui existent dans le monde d'aujourd'hui et de faire comprendre que le monde dépend de la coopération et non des conflits." [1051ème séance, par. 36 et 37.]

On ne saurait assez insister sur la véracité de ces propos.

115. Le programme de l'Année de la coopération internationale a été élaboré par les Etats Membres pour ménager une occasion de faire mieux comprendre les grandes possibilités de coopération entre les nations et de permettre un effort concerté afin de développer la coopération à travers le monde. L'essentiel du travail de cette assemblée sera accompli au cours de l'année 1965. Je souhaite très sincèrement que, durant l'année qui vient, nous puissions passer du stade de la coexistence à celui de la coopération.

116. M. AVARO (Gabon): Au moment où l'Assemblée générale vient de vous investir par acclamation de la lourde charge de diriger ses travaux, permettez-moi, Monsieur le Président, de m'associer aux orateurs qui m'ont précédé, pour vous exprimer les félicitations les plus sincères et les plus chaleureuses de la délégation gabonaise.

117. Le grand honneur qui vous échoit atteste les qualités et la haute compétence de l'homme, de même qu'il récompense le distingué diplomate que vous êtes, pour les efforts inlassables que vous avez toujours déployés en vue d'apporter une contribution efficace et constructive aux travaux de l'Organisation, et de faire triompher les nobles idéaux contenus dans notre charte. Le choix de votre personne est également un sujet d'extrême satisfaction pour l'Afrique, qui voit à travers l'hommage rendu à l'un de ses fils les plus brillants, les prémices de sa réhabilitation totale et définitive. Conscient de vos lourdes responsabilités, vous saurez, j'en suis persuadé, assumer avec prudence et habileté, efficacité et réalisme, les délicats devoirs de la charge dont vous avez été investi. Je reste confiant quant à la volonté unanime des membres de cette assemblée, de vous aider dans l'accomplissement de votre tâche afin de faire aboutir les travaux de notre présente session.

118. L'application stricto sensu des dispositions de l'Article 19 de la Charte serait de nature à compromettre la réussite de ces travaux alors que tout devrait être mis en œuvre pour éviter cet écueil et écarter définitivement la menace d'un éclatement de notre Organisation dont le but essentiel est de rassembler les nations en vue du maintien de la paix universelle. C'est pourquoi tous les efforts devront être poursuivis pour rapprocher les points de vue et trouver des solutions raisonnables et acceptables par tous afin que nos délibérations se déroulent aussi harmonieusement que celles de la dernière session.

119. A cet égard, je ne voudrais pas manquer l'occasion qui m'est offerte de rendre un hommage mérité à S. E. M. Carlos Sosa Rodriguez, ambassadeur de la République du Venezuela, votre prédécesseur à la présidence de l'Assemblée générale, qui a su diriger avec finesse ses délibérations.

120. Un autre sujet de profonde satisfaction pour la délégation gabonaise est l'admission de trois nouveaux Membres à l'Organisation: deux d'entre eux viennent d'Afrique et le troisième d'une île qui a souvent servi de trait d'union entre l'Europe et notre continent. Au nom de mon gouvernement, je salue avec émotion et avec joie l'arrivée, au sein de notre grande famille, des Etats du Malawi, de Malte et de la Zambie. La délégation gabonaise considère que cet événement doit renforcer notre organisation, non seulement en raison de l'augmentation du nombre de ses Membres, mais surtout grâce à l'apport d'énergies nouvelles que ces jeunes Etats sauront lui insuffler. D'autre part, le rétablissement des Etats frères du Malawi ou de la Zambie dans leur souveraineté nationale et leur indépendance constitue un grand réconfort et un exemple pour les territoires encore sous domination étrangère et qui luttent avec tant d'âpreté pour leur libération.

121. A cet égard, je tiens à signaler l'évolution heureuse vers l'autodétermination d'un Etat voisin et frère du Gabon, je cite la Guinée équatoriale qui, j'espère, viendra bientôt prendre sa place parmi nous.

122. Le processus de décolonisation, entamé par le gouvernement de Madrid pour aboutir à l'émancipation des habitants du Rio Muni et de Fernando Póo, est suivi avec attention par le peuple et le Gouvernement gabonais. Poursuivant l'application d'une politique libérale à l'égard de ces territoires africains, politique définie par le Ministre des affaires étrangères, M. Castiella, dans la déclaration qu'il a faite au cours de la dix-huitième session de l'Assemblée générale [1213ème séance], le Gouvernement espagnol a déjà accordé à ces territoires l'autonomie interne, étape ultime avant leur émancipation totale. D'ores et déjà, l'assemblée territoriale et le gouvernement local, qui ont été mis en place, ont pour tâche de préparer ces territoires à se gouverner eux-mêmes. Mon gouvernement tient à renouveler au Gouvernement espagnol toutes ses félicitations pour cette politique réaliste et humaine à l'égard de nos frères et voisins.

123. Cette sage politique devrait servir également d'exemple à tous les autres gouvernements qui ont établi leur domination sur des territoires d'outre-mer. En Afrique, particulièrement nombreux sont, hélas, les peuples qui vivent en ce moment sous la dure et implacable loi du colonialisme. Le Portugal, malgré toutes les résolutions adoptées par les Nations Unies, malgré les nombreux appels lancés en particulier du haut de cette tribune, se refuse obstinément à écouter la voix de la raison et continue de priver de leur liberté des millions d'êtres qui ne réclament que le droit à une existence libre et indépendante.

124. Le gouvernement réactionnaire de M. Salazar, sans tenir compte de ces appels réitérés, renforce ses moyens et son appareil militaires. D'importantes forces armées portugaises ont été implantées dans les territoires en révolte afin de poursuivre une répression meurtrière contre les paisibles populations des territoires occupés par le Portugal.

125. En Afrique du Sud, la politique d'apartheid de M. Verwoerd se fait également de plus en plus inhumaine. Des lois arbitraires sur la ségrégation, des condamnations et des exécutions illustrent les moyens dont les dirigeants de l'Afrique du Sud disposent pour priver les autochtones de leur droit à une existence libre. Non seulement le Gouvernement sud-africain, lui aussi, fait fi des résolutions qui ont été prises par les Nations Unies pour demander l'abolition de l'exécrationnable apartheid, mais il se croit autorisé à intensifier son injuste politique et cela, grâce à l'appui qu'il reçoit de l'extérieur. Il a été dit et redit que le seul moyen d'infléchir la politique du gouvernement de Pretoria demeure l'application de sanctions économiques. L'Afrique du Sud n'étant pas en mesure de vivre en autarcie, son isolement sur ce plan constituerait, à nos yeux, la seule arme efficace dont nous disposons pour faire pression sur elle.

126. Tant que des millions d'hommes continueront à être brimés, bafoués et traités en parias, l'Afrique ne connaîtra pas la tranquillité, et la paix du monde restera menacée. C'est pourquoi mon gouvernement adresse, du haut de cette tribune, un appel solennel aux grandes puissances pour qu'elles réalisent enfin le grave danger que fait courir au monde l'apartheid et prennent les mesures nécessaires pour exercer une pression efficace sur le gouvernement de Pretoria afin de l'obliger à abandonner cette politique insensée et criminelle.

127. Conscient de cet état de choses, le Gouvernement gabonais, en conformité avec les recommandations faites par l'Organisation de l'unité africaine, a décrété des mesures pratiques pour interrompre tout commerce avec le Portugal et l'Afrique du Sud, et pour interdire toute escale de leurs aéronefs ou navires, en territoire gabonais. Nous espérons que cet exemple sera suivi par tous ceux qui entretiennent encore des relations commerciales avec ces pays.

128. Sur ce même continent africain, il est regrettable de constater qu'en Rhodésie du Sud une minorité étrangère et raciste tend, par des manœuvres dilatoires, à s'emparer du pouvoir à son seul profit, privant ainsi la majorité de la population autochtone de son droit légitime à se gouverner. Le Royaume-Uni, la Puissance administrante, a su jusqu'ici déjouer toutes ces tentatives, et nous espérons fermement qu'il ne se laissera pas duper par les machinations des colons rhodésiens et continuera à s'y opposer en favorisant l'organisation d'élections libres et générales.

129. Parmi les autres causes de tension qui menacent la stabilité du monde figure le problème des nations divisées. A la suite des dernières convulsions qui ont secoué le monde après le conflit de 1939-1945, un certain nombre d'Etats se sont trouvés divisés alors que pour d'autres, la question même de leur existence est toujours remise en cause. Le droit des peuples à choisir librement leur destin est un des principes fondamentaux fixés par la Charte. Il est injuste et inadmissible, dans ces conditions, à notre époque, que des nations de civilisation et de cultures anciennes, ayant fait la preuve de leur maturité politique, soient condamnées à vivre divisées, à l'écart de notre organisation: l'Allemagne, la Corée, le Viet-Nam sont parmi les pays qui souffrent de cette iniquité, et c'est à

nous qu'incombe la tâche de redoubler nos efforts pour mettre fin à cet état de choses.

130. De même, il est du devoir de notre Organisation de mettre un terme aux contestations territoriales qui sont à l'origine du conflit entre Israël et ses voisins, que mon gouvernement estime ne pouvoir être réglé que par la négociation. En ce qui concerne le problème de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement gabonais continuera d'apporter son soutien à la République de Chine, Membre fondateur de l'Organisation.

131. Si l'emploi de la force, dans le règlement des conflits, doit être condamné sans réserve, il en est de même de la subversion. Fidèle à l'esprit de la Charte des Nations Unies et aux stipulations de celle de l'Organisation de l'unité africaine, le Gouvernement gabonais condamne énergiquement toutes les ingérences dans les affaires intérieures des autres Etats ainsi que les activités subversives exercées par des Etats voisins ou non. Ce principe de non-ingérence doit également s'appliquer à la République démocratique du Congo, en proie à de graves difficultés intérieures. A cet égard, le Gabon approuve l'initiative du Gouvernement malgache qui a demandé l'inscription à l'ordre du jour de la présente session d'une question portant sur le "respect par les Etats Membres des principes concernant la souveraineté des Etats, leur intégrité territoriale, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, le règlement pacifique des différends et la condamnation des activités subversives" [A/5757 et Corr.1 et Add.1].

132. D'autre part, la République gabonaise, en signant le Traité de Moscou sur l'interdiction des essais nucléaires, a voulu marquer par cet acte qu'elle condamne, sans aucune équivoque, l'emploi et l'expérimentation de ces armes effroyables qui ne peuvent qu'entraîner la destruction du genre humain; son hostilité s'étend également à la production de toutes les autres armes de destruction massive dont l'accumulation et la dissémination constituent une épée de Damoclès.

133. Dans un monde où plus des deux tiers de l'humanité souffrent de la faim, il est triste et décourageant de constater que les nations prospères consacrent une grande partie de leurs ressources à la fabrication de ces armements. Ces ressources et ce travail ne pourraient-ils pas être consacrés à nourrir ceux qui ont faim, à soigner ceux qui souffrent et à procurer du travail aux générations montantes de nos pays en voie de développement? Non seulement nous constatons qu'il n'en est rien, mais nous observons, au contraire, que le fossé qui sépare les pays développés des pays sous-développés ne fait que se creuser davantage faute d'une coopération économique et financière efficace.

134. La récente Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a cependant suscité certains espoirs que mon gouvernement aimerait voir se confirmer. Si les pays développés, qui possèdent une économie solide, mieux assise grâce à la diversification de leur production et de leur potentiel industriel, voient leur revenu national s'accroître de façon régulière, les pays en voie de développement assistent, hélas, impuissants à la stagnation de leur économie due à une industrialisation insuffisante et à une rému-

nération trop faible des matières premières qu'ils produisent. A cet égard, nous estimons que l'élimination des obstacles au commerce des produits tropicaux, si elle entre dans le cadre des objectifs poursuivis par le GATT, est insuffisante pour promouvoir une augmentation sensible des recettes d'exportation des pays en voie de développement, et il paraît douteux que les distorsions actuelles puissent être définitivement éliminées. C'est pourquoi, lors de cette conférence, le porte-parole du Gouvernement gabonais a préconisé, en vue de remédier à cette situation, l'application de trois séries de mesures: la stimulation du commerce des produits de base, agricoles et miniers; le développement parallèle de l'assistance financière internationale; la promotion et la protection dégressive de l'industrialisation ainsi que l'ouverture de débouchés pour les produits manufacturés des pays en voie de développement.

135. Telles sont les quelques considérations que la délégation gabonaise a tenu à développer devant l'Assemblée. Le Gouvernement du Gabon reste persuadé que les graves problèmes qui nous préoccupent peuvent trouver leur solution dans le cadre de

l'Organisation des Nations Unies, à condition toutefois que l'esprit de sincère coopération auquel je faisais allusion au début de mon intervention continue d'inspirer nos travaux.

136. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant du Royaume-Uni qui désire exercer son droit de réponse.

137. M. KING (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Ma délégation est contrainte d'exercer son droit de réponse en raison des observations faites par le Ministre des affaires étrangères du Guatemala sur la question du territoire du Honduras britannique. Un grand nombre de ces observations sont, à notre avis, tendancieuses et fallacieuses et nous le regrettons. Je n'essaierai pas de les discuter en détail car cela semblerait donner quelque substance à une revendication que le Gouvernement du Royaume-Uni considère comme absolument injustifiée. Cependant, je dois déclarer formellement que le Gouvernement du Royaume-Uni n'a aucun doute quant à sa souveraineté sur le Honduras britannique et je réserve absolument la position de mon gouvernement sur cette question.

*La séance est levée à 13 h 5.*